



République Française
Département de la Charente
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUILLACAIS

Procès-verbal

Séance du conseil communautaire du 19 janvier 2026

Nombre de conseillers

en exercice : 28

Titulaires présents : 20

Suppléants : 0

Pouvoirs : 2

Excusés : 8

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf janvier à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le 9 janvier dernier, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par La Loi, à la Communauté de Communes - 16170 ROUILLAC, sous la présidence de Monsieur Christian VIGNAUD, Président.

I. Ouverture de la séance à 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 28

II. Vérification du quorum

Le président de séance procède à l'appel des conseillers communautaires en exercice.

Présents :

COURBILLAC : M. Gilles RIPOCHE / **DOUZAT :** M. Pascal BURBAUD, **ECHALLAT :** M. Alain BRIAND, **GENAC-BIGNAC :** M. Franc PINAUD, M. Éric COUVIDAT, **MARCILLAC-LANVILLE :** / **MAREUIL :** Mme Claudine RODET, **MONS :** / **ROUILLAC :** Mme Dominique MANCIA, M. Christian VIGNAUD, Mme Françoise ROY, M. Patrick GODICHAUD, M. Jean-Pierre VIDAL, M. Marie-France DUMOUT, Mme Nicole LANFRANCHI, Mme Elisabeth MASSON, **SAINT-AMANT-DE-NOUERE :** M. Laurent BATY, **SAINT-CYBARDEAUX :** M. Joël COBERAC, **SAINT-GENIS-D'HIERSAC :** M. Emmanuel RIPPE, **VAL D'AUGE :** M. Bernard SALAMAND, M. Alexandre GAUVIN, **VAUX-ROUILLAC :** M. Jean-Guy CHAUVET.

Suppléant en situation délibérante :

Pouvoirs : Mme Stéphanie ROTURIER à M. Emmanuel RIPPE, Mme Marina GRAMMATICO à M. Franc PINAUD

Excusés : M. François PERROT, Mme Marina GRAMMATICO, M. Patrick MESNARD, M. Christian BERTON, M. Francis ROY, Mme Stéphanie ROTURIER, M. Jean-Claude GUILLOT, Mme Marie-Annick ROY-PLANTEVIGNE

III. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Le Président ayant ouvert la séance, procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Monsieur Alexandre GAUVIN est désigné pour remplir cette fonction.

IV. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 15 décembre 2025 a été transmis par courriel le 19 décembre 2025. Le Conseil Communautaire adopte le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

V. Décisions prises par le président en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

DATE	NATURE	OBJET	DESCRIPTIF
31/12/2025	COMPTABILITE	REPARTITION CHARGES DU PERSONNEL	REPARTITION CHARGES DE PERSONNEL POUR REMBOURSEMENT DES BUDGETS ANNEXES VERS BUDGET PRINCIPAL

VI. Ordre du jour et synthèses des décisions à prendre

- | |
|---|
| 1. Autorisation pour l'engagement des dépenses en section d'investissement, avant le vote des budgets 2026 |
|---|

Budget Principal

Le Conseil Communautaire autorise le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement 2026 dans la limite des crédits, ici 1 226 651,14 €, et selon la répartition par chapitre et par opération, et ce, avant le vote du budget primitif de 2026.

Budget Assainissement

Le Conseil Communautaire autorise le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement 2026 dans la limite des crédits, ici 78 000 €, et selon la répartition par chapitre et par opération, et ce, avant le vote du budget primitif de 2026.

Budget Eau Potable

Le Conseil Communautaire autorise le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement 2026 dans la limite des crédits, ici 350 000 €, et selon la répartition par chapitre et par opération, et ce, avant le vote du budget primitif de 2026.

- | |
|---|
| 2. Avance de subvention aux associations sous convention d'objectifs avant le vote du budget |
|---|

Les membres du conseil communautaire autorisent le versement à l'ALPR d'une avance sur subvention d'un montant total de 125 000 € (soit 50 % de la subvention 2025) et de l'autoriser à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits à inscrire au Budget Primitif 2026.

De même, le conseil communautaire autorise le versement à la Palène d'une avance sur subventions d'un montant total de 115 000 € (soit 50 % de la subvention 2025-2028) avant le vote du budget primitif 2026.

Enfin, les membres du conseil communautaire autorisent le versement à l'Office de Tourisme d'une avance sur subventions d'un montant total de 70 000 € (soit 50 % de la subvention 2025) avant le vote du budget primitif 2026.

3. Attribution de compensation 2026

Le Conseil Communautaire valide le versement de la part d'attribution de compensation, liées aux précédents transferts de compétences, aux 3 communes dont les sommes sont positives suivant le tableau joint.

Communes	Attribution de compensation 2026
COURBILLAC	-5 964.15
ECHALLAT	-6 636.47
DOUZAT	-89.55
GENAC -BIGNAC	-10 319.30
MARCILLAC	-1 750.59
MAREUIL	-5 825.74
MONS	8 447.17
ROUILLAC	478 721.68
ST AMANT DE NOUERE	-1 236.89
ST CYBARDEAUX	-8 862.17
ST GENIS	-8 042.42
VAL D'AUGE	28 347.59
VAUX ROUILLAC	-4 841.04
TOTAL A VERSER	515 516.44

4. Participation aux organismes extérieurs

Le Conseil Communautaire accepte d'inscrire les montants suivants pour la participation financière du Rouillacais aux organismes suivants :

Sur le compte 6553 :

SDIS 281 492,40 €

Sur le compte 65568 :

MISSION LOCALE 14 763,00 €

5. Placement financier : ouverture d'un compte à terme

Le Conseil Communautaire valide l'ouverture d'un Compte à Terme pour une durée de 12 mois, à compter du 6 janvier 2026, au taux en vigueur, pour y déposer le montant de la cession immobilière du Logis de Rancogne, soit 530 000€ plus les intérêts générés, et autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce placement.

6. Ressources Humaines – Création et suppression de postes

Le Conseil Communautaire valide la suppression de poste ci-contre :

Emploi supprimé	Grade	
Assistant comptabilité	Adjoint Administratif principal 1 ^e classe – Echelon 10 – 8/35e	Suppression

De même, le Conseil Communautaire valide le tableau des emplois de la collectivité ainsi actualisé au 1^{er} janvier 2026 :

GRADES OU EMPLOIS	CATEG.	EFFECTIFS OUVERTS	EFFECTIFS POURVUS			NON POURVUS
			TC	TNC	Nbre d'heures hebdo du poste	
Filière Administrative						
Adjoint Administratif	C	3	2	1	20	
Adjoint Admin. Pal 1e classe	C	2	2			
Rédacteur	B	3	3			
Attaché territorial	A	1	1			
		9	8	1		
Filière Technique						
Adjoint Technique	C	10	6	4	30-31,5-25-10	
Adjoint Tech. Pal 2e classe	C	2		1	28	1 TC
Adjoint Tech. Pal 1e classe	C	5	5			
Agent de Maîtrise principal	C	1	1			
Technicien pal 1e classe	B	1	1			
Technicien pal 2e classe	B	2	1			1 TC
Ingénieur Principal	A	1				1 TC
		22	14	5		3
Filière Culturelle						
Adjoint du patrimoine	C	1	1			
Adjoint du patrim. Pal 1e classe	C	1		1	32	
Assistant de conservation pal 2e cl	B	1	1			
		3	2	1		
Filière Animation						
Animateur Territorial	B	1	1			
		1	1			
Filière Médico-Sociale						
Educateur Jeunes Enfants cl except.	A	1		1	28	
		1		1		
Emplois Administratifs de Direction						
DGS (emploi fonctionnel)	A	1	1			
DGA	A	1				1 TC
		2	1			1
TOTAL AGENTS		38	26	8		4

7. Convention de location – Bureau Place Thiers

Le Conseil Communautaire accepte la location d'un bureau situé au 1^{er} étage Place Thiers, à Mme Lucie TARGET, psychologue en gérontologie, à compter du 1^{er} février 2026, pour un montant de 275 €/mois, et autorise le Président à signer la convention de location.

8. Rapport sur le choix du mode de gestion du service public de l'eau potable

Le Conseil Communautaire décide d'arrêter le principe du recours à une délégation de service public, sous la forme d'un contrat de concession par affermage, pour une durée de 10 ans, dans le cadre d'un contrat unique couvrant l'ensemble du territoire intercommunal.

9. Autorisation donnée au Président pour engager la procédure de mise en concurrence

Le Conseil Communautaire autorise le Président à engager la procédure de mise en concurrence pour la conclusion du contrat de délégation de service public relatif à la gestion du service de l'eau potable, en vue d'une prise d'effet du futur contrat au 1er janvier 2027.

10. Désignation de la Commission de Délégation de Service Public

Le Conseil Communautaire désigne les membres titulaires et suppléants de la Commission de Délégation de Service Public suivants :

Président : Christian VIGNAUD	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Francis ROY	Thierry MARCILLAUD
Patrick MESNARD	Dominique MANCIA
Jean Guy CHAUVET	Bernard SALAMAND
Laurent BATY	Franc PINAUD
Patrick GODICHAUD	Claudine RODET

11. Dégrèvement factures eau potable – Commune de Genac-Bignac

Dans l'attente de l'instruction par le délégataire, le Conseil Communautaire décide de faire appliquer le dispositif de dégrèvement pour les communes de Genac-Bignac et Rouillac et autorise le Président à signer les documents pour la réalisation de ce dégrèvement.

12. Subventions – Aide à la rénovation de l'habitat

L'instruction des dossiers ayant été réalisée par l'ANAH et par le service Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes, le Conseil Communautaire accepte de verser une aide financière aux propriétaires occupant suivants :

OBJET	DESCRIPTIF ET MONTANT PROPOSE
ATTRIBUTION AIDE	- Colette DENECHAUD : - Logement : Rue du Verger à Saint-Genis-d'Hiersac - Adaptation du logement - Montant Total travaux + MAR : 4 051,60 € TTC 2 956 € de travaux HT subventionnables 2 069,20 € d'aides ANAH Aide Rouillacais : 532 € - Reste à charge travaux (TVA 5,5 %) : 650,32 € TTC - Aide ANAH MAR : 800 € - Ange-Marie DUPORT :

	○ Logement : Chemin des Brousses à Saint-Genis-d'Hiersac ○ Adaptation du logement ○ Montant total travaux + MAR : 9 946,70 € TTC ○ 8 497 € de travaux subventionnables ○ 5 948 € d'aides ANAH ○ Aide Rouillacais : 1 500 € ○ Reste à charge travaux (TVA 5,5 %) : 1 898,70 € TTC ○ Aide ANAH MAR : 600 € (100 %) • Francine JUDDE : ○ Logement : 136 rue du Plantier à Douzat ○ Travaux de sortie de précarité énergétique ○ Montant total travaux + MAR : 29 729,62 € TTC ○ 26 284 € de travaux subventionnables ○ 15 770,52 € d'aides ANAH ○ Aide Rouillacais : 2 500 € ○ Reste à charge travaux (TVA 5,5 %) : 9 459,10 € TTC ○ Aide ANAH MAR : 1 600 € • Christopher TANNER : ○ Logement : Sentier Lumelais à Val-d'Auge ○ Adaptation au logement ○ Montant total travaux + MAR : 4 553,55 € TTC ○ 3 412,32 € de travaux subventionnables ○ 2 388,62 € d'aides ANAH ○ Aide Rouillacais : 614 € ○ Reste à charge travaux (TVA 5,5 %) : 750,71 € TTC ○ Aide ANAH MAR : 800 € • Virginie BOULAY : ○ Logement : 31 Lotissement Egoutte S'il Pleut à Saint-Cybardeaux ○ Adaptation au logement ○ Montant total travaux + MAR : 11 031,18 € TTC ○ 9 482,89 € de travaux subventionnables ○ 6 638,02 € d'aides ANAH ○ Aide Rouillacais : 1 500 € ○ Reste à charge travaux (TVA 5,5 %) : 2 293,16 € TTC ○ Aide ANAH MAR : 600 € (100 %)
--	---

13. Convention dispositif Territoires d'Industrie

Le Conseil Communautaire valide le budget prévisionnel ci-dessous et la participation financière de la collectivité pour le dispositif Territoire d'industries et autorise le Président à signer la convention de partenariat.

DEPENSES		RECETTES	
Poste chargé	50 000 €	Etat	35 000 €
Frais généraux	5 000 €	Grand Angoulême (dont 1 250 € pour les frais généraux)	9 950 €
		Grand Cognac (dont 1 250 € pour les frais généraux)	5 450 €
		La Rochefoucauld – Porte du Périgord (dont 1 250 € pour les frais généraux)	2 750 €

		Le Rouillacais (dont 1 250 € pour les frais généraux)	1 850 €
TOTAL	55 000 €	TOTAL	55 000 €

14. Subvention transport à la demande – Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

Le Conseil Communautaire valide le plan de financement présenté, qui s'élève à 62 700 € et autorise le Président à signer tous les documents relatifs aux différentes demandes de subventions, y compris les conventions de financement.

DEPENSES		RECETTES	
SALAIRES*	48 000 €	PARTICIPATION DES BENEFICIAIRES**	4 160 €
CARBURANT	9 500 €	SUBVENTION DEPARTEMENT – CFPPA (16%)	10 000 €
ENTRETIEN VEHICULE	4 000 €		
ASSURANCES	500 €		
COMMUNICATION	700 €	AUTOFINANCEMENT	48 540 €
TOTAL	62 700€	TOTAL	62 700 €

15. Subvention Palène (Projets spécifiques 2025-2026 JEMA – Arts en herbe)

Conformément à la convention d'objectifs, le Conseil Communautaire accorde une subvention complémentaire globale de 15 000 € à l'association La Palène, ventilée comme suit :

- **Volet 1 – Actions jeunesse 2025** : 7 500 € pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 - JEMA
- **Volet 2 – Actions jeunesse 2026** : 7 500 € pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 - Arts en Herbe

16. Convention de financement journée ALSH

Les membres du Conseil Communautaire décident de maintenir l'aide aux familles à hauteur de 2,25€ par demi-journée et par enfant et de 4,5 € par jour et par enfant pour l'Accueil de Loisirs, et de 5,5 € par jour et par enfant pour les séjours, versée à l'ALPR.

17. Subvention 2026 - Championnats nationaux UFOLEP des activités cyclistes

Le Conseil Communautaire décide d'octroyer une subvention de 1 000 € pour l'organisation des Championnats nationaux UFOLEP qui se dérouleront les 10, 11 et 12 juillet 2026 sur le Rouillacais. Le montant de cette subvention sera inscrit au vote du budget 2026. Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention de financement et tout document relatif à cette décision.

Questions diverses

Pascal Burbaud annonce qu'une autrice-illustratrice, Emilie Saitas, sera accueillie en résidence, en accord entre la médiathèque et le CIBDI. Son travail portera sur le lien entre l'habitat et les personnes du 3^{ème} âge du Rouillacais. Elle sera accompagnée d'une scénariste et d'une sociologue.

VII. Représentations du Conseil communautaire – Agenda des Commissions

Prochaine séance du conseil communautaire : Lundi 16 février 2026 - 18h – Rouillac.

La séance est levée à 19h15